



DECISION 201805288

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 nommant Monsieur Olivier Bardon, attaché d'administration de l'Etat, sous-directeur de la vie étudiante, au Centre national des œuvres universitaires et scolaires

DECIDE

Article unique : Monsieur Olivier Bardon, sous-directeur à la vie étudiante, est autorisé, pour ce qui relève de sa sous-direction, à

- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement.

Fait à Vanves, le

28 05 18

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressé